

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection
Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire**



Secrétariat Régional CENTRE-EST
snpespjjcentrest@mailo.com



Déclaration liminaire au CSA interrégional du 15/05/2025

Lyon, le 15/05/2025

Après les lois Perben, le bloc peine, le CJPM, la proposition de Loi Attal adoptée par l’Assemblée Nationale continue de faire glisser le droit à une justice adaptée pour les enfants vers le tout répressif, qui n'a aucun effet bénéfique depuis plus de 20 ans pour notre jeunesse en difficulté, bien au contraire. La situation est plus qu'inquiétante et il devrait être primordial de s'en préoccuper, si nos priorités visaient à la construction d'une société apaisée et sereine, collectivement stable.

Le Sénat, en plus d'avoir réintroduit les articles supprimés par le rapporteur comme la comparution immédiate et l'atténuation de la peine, l'a drastiquement durcie avec le retour des courtes peines, un régime de détention provisoire en matière délictuelle dès 13 ans et la comparution immédiate à partir de 15 ans.

Le 13 mai, après de longs mois de débats, la proposition de loi visant à « restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents » a été adoptée en lecture définitive à l’Assemblée nationale. Ce 13 mai 2025, nous tournons le dos à l'ordonnance du 2 février 1945, ce qui constitue un recul majeur au principe d'éducabilité ainsi qu'à l'engagement pris par la France en 1989 dans l'application de la convention internationale des droits de l'enfant. La prochaine étape sera le dépôt d'un recours devant le Conseil constitutionnel, parce que ce texte comporte plusieurs dispositions manifestement anticonstitutionnelles.

Le SNPES-PJJ/FSU a été à l'initiative de trois journées de grève et de mobilisations le 12 février, le 25 mars et le 5 mai, pour défendre une justice respectueuse de ses principes fondateurs et résister contre les idées les plus régressives qui ont jalonné les débats. Les rassemblements devant de nombreux tribunaux ont clairement démontré le refus des acteurs et des actrices de la justice de cette réforme politique qui méprise totalement la parole portée par les professionnel.les de terrain. Il est de notre devoir de continuer à nous opposer à ce projet et de poursuivre notre dénonciation en martelant que cette loi aura de lourdes conséquences pour le devenir des jeunes les plus vulnérables de notre pays.

D'autre part, les conditions de travail se dégradent toujours davantage à la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les perspectives à venir n'augurent rien de bon. Plusieurs territoires et services nous alertent à nouveau sur de possibles non renouvellements de contractuel.les, et les budgets semblent en décalage de ce que vous nous avez présentés lors du dernier CSA.

Nous sommes très inquiets, car plus que jamais, la défense d'un service public d'éducation digne de ce nom au ministère de la justice se conjugue avec la nécessité de lutter pour la préservation des principes et des valeurs qui ont permis d'ériger une justice des enfants dont le primat de l'éducatif est l'essence même.

Nous resterons toutes et tous mobilisé.es, pour combattre le projet funeste de celles et ceux qui veulent sacrifier la justice des enfants et les moyens alloués à la PJJ.

